



Mutation autre socite du groupe

Par **ceop**, le **02/11/2008** à **17:21**

suite à une condamnation notre société doit fermer 2 mois,la direction a décidé de la fermer définitivement. le personnel doit être transférer dans d'autre sociétés du groupe si les nouvelles conditions (nouveau contrat) ne me conviennent pas ,peut on refuser ce transfert et quelles sont les conséquences

cordialement